

N/REF : 19/11/2025 10H34 C:024888 I:36654

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

V/Email reçu le Mercredi 19/11/2025 à 10H34

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : TERRANOVA [0004]
5 7 9 ALLEE DU PARC
38130 ECHIROLLES

Fontaine, le 29 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 5 PARC - LGT 22 - MME BRUN AU 2E ÉTAGE 07 87 32 36 82 // 04 76 84 62 20

MOTIF : INTERVENIR POUR TESTER LE RESEAU DE CHAUFFAGE CHEZ MME BRUN
IL Y A TOUJOURS 100% D'HUMIDITE SUR LE MUR DU COULOIR - PREVOIR
DE REPENDRE TAUX D'HUMIDITE DANS UNE SEMAINE

Donneur d'ordre : Mme S LUCATELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 27/11/2025 A 13H30:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT 22 DE MME BRUN AU 2EME ETAGE
PRISE DU TAUX D'HUMIDITE: IL Y A 50% SUR LE MUR DU COULOIR - COMMENCE
A SECHER CAR 75% A L'INTERVENTION PRECEDENTE
DANS LA CHAMBRE LE TAUX EST A 0% TOUT EST SEC
IL N'Y A PLUS DE FUITE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 29/11/25 à 11H05 Mme S LUCATELLI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous

arrivons a déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 27/11	1	73,82		73,82
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45		39,45
TOTAL H.T.					142,39
T.V.A. a 10,00%					14,23
TOTAL T.T.C.				En EURO	156,62

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN